# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 juin 2017 à 18 h 00**

**----------**

AUJOURD'HUI **vingt trois juin deux mille dix sept**

**LE CONSEIL MUNICIPAL** de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance**

| | |
|---|---|
| **Présent(e)s :** | **Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT** |
| **Excusé(e)s ayant donné pouvoir :** | **Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Louis COUSTÈS à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Pierre MIQUEL à Sylviane TARDIEU, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY** |
| **Excusé(e)s :** | **François BARRIÈRE** |
| **Absent(e)s** : | **Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX** |
| **Secrétaire** : | **Marianne MAXIMI** |

*Après l'appel, une minute de silence est faite en mémoire de Monsieur Daniel WACKENIER, ancien élu municipal et en hommage aux victimes des évènements dramatiques survenus au Portugal.*
*Monsieur le Maire sort pour l'examen, le débat et le vote du Compte Administratif (question n°2).*
*Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°2.*
*Madame Marianne MAXIMI arrive pendant la présentation du diaporama relatif à la question 2.*
*Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE arrive avant le vote de la question 7 (fin du pouvoir donné à Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE).*
*Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question 7 et donne pouvoir à Madame Marianne MAXIMI.*
*Monsieur Dominique ADENOT quitte la séance pendant le débat de la question 10 et donne pouvoir à Monsieur Pascal GUITTARD.*
*Monsieur Alparslan COSKUN quitte la séance avant le vote de la question 11 et donne pouvoir à Monsieur Guillaume VIMONT.*
*Madame Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question 12 et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.*
*Madame Magali GALLAIS quitte la séance avant le vote de la question 12 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Christophe CERVANTES.*
*Madame Françoise NOUHEN sort pour l'examen et le vote de la question 14 en tant que Présidente de Logidôme.*
*Monsieur le Maire suspend la séance à 00h00 pendant le débat de la question 14. M. le Maire reprend la séance à 00h05 après avoir vérifié que le quorum est atteint.*

---

**Rapport N° 76**

# MODIFICATION DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION AMORCE

---

AMORCE est une association régie par la loi 1901 qui regroupe 860 adhérents dont plus de 550 collectivités. Elle constitue un réseau privilégié d'informations, de partage d'expériences territoriales et d'accompagnement de ses adhérents sur 3 grands thèmes :

- la gestion des déchets
- les politiques énergie-climat
- les réseaux de chaleur et de froid

Compte tenu de sa représentativité et de son expertise, AMORCE est également force de propositions auprès des pouvoirs publics pour faire évoluer les réglementations dans ces domaines.

Par délibération du 23 septembre 2004, la ville adhère déjà à AMORCE pour les compétences politiques énergie-climat et réseaux de chaleur-froid. Suite au transfert de compétence du bloc énergie, y compris les réseaux de chaleur, des communes vers la Communauté urbaine, il est proposé de revoir l'adhésion à AMORCE à la seule compétence énergie liée au patrimoine de la Ville.

Cette adhésion sur la partie énergie permettra de :
- bénéficier d'un service de renseignement et d'accompagnement en continu,
- bénéficier d'une veille juridique
- participer aux nombreux groupes de travail proposés chaque année
- accéder aux publications (guides, enquêtes...)

Le coût d'adhésion à AMORCE est constitué pour 2017 :
- d'une part fixe : 246,85 € pour la compétence énergie
- d'une part variable proportionnelle à la population clermontoise : 0,0742€/hab soit 1050,44 €
- Régulation d'arrondi de 0,29€

Pour 2017, cette cotisation pour la partie énergie s'élève à 1297 €.

Il est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire à modifier l'adhésion à l'association AMORCE pour la compétence énergie.

## DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 06 juillet 2017

Le Maire, et par délégation,
L'Adjoint,

Nicolas Bonnet